



## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 27 septembre 2023

### **Délibération n° 02\_2023\_093**

#### **Syndicat intercommunal pour la réalisation d'aménagement hydraulique sur l'Arnon (SIRAH sur l'Arnon) : élargissement du périmètre**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;

vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1550 du 30 décembre 2021 fixant les statuts de Cœur de France ;

vu l'adhésion de certaines communes de Cœur de France au Syndicat intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arnon – SIRAH ;

vu la délibération en date du 31 mai 2023 du SIRAH sur l'Arnon approuvant l'adhésion de la Communauté de communes La Châtre-Sainte Sévère au périmètre du SIRAH sur l'Arnon ;

considérant que l'élargissement de périmètre impliquera une modification de l'article 1 des statuts du SIRAH sur l'Arnon ainsi que la désignation de 5 délégués titulaires supplémentaires et leurs suppléants.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**émet un avis favorable à la modification des statuts du SIRAH sur l'Arnon.**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Olivier PARILLAUD